



## Quels droits ai-je sur mes propres photos ?

Par **Lala22**, le **31/12/2014 à 18:18**

Bonjour à tous :)

Voilà ma question en espérant que vous pourrez y répondre : Depuis septembre je suis coprésident d'une association auprès de laquelle je me suis beaucoup investi, j'ai notamment créé un Twitter et beaucoup alimenté un compte Facebook sur lesquels j'ai posté beaucoup de photos. J'ai donc posté moi-même des photos prises par moi par mon appareil photo. Aujourd'hui suite à une décision très restreinte de quelque personnes on a décidé de retirer mon accès à Facebook et à Twitter (que je suis absolument le seul à avoir eu l'idée de créer, d'avoir créé et d'avoir passé des heures entière chaque jour à alimenté même si maintenant l'association va se servir de tout mon travail sans préciser que tout est de moi). Aujourd'hui je souhaite retirer une partie de ce qui m'appartient de cette association dont je suis toujours coprésident. Mais ma question est donc qui a les droits sur quoi ? J'ai demandé aux autres que soit supprimé par exemples les photos que j'ai prise mais il m'a été répondu que ce ne sont plus mes photos mais celle de l'association et que je n'ai aucun droit dessus. Qui a raison ?

Merci d'avoir pris le temps de lire ma question et désolé si elle n'est pas tout à fait comme il faut c'est la première fois que je post sur ce forum ^^